



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents

Question écrite n° 65089

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation de la circulation routière en France et sur le nombre d'accidents hélas constaté. Un accident, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes, est toujours éprouvant, aussi doit-on s'interroger si tout le possible a été fait, au niveau préventif, pour l'éviter. Les économistes prévoient une augmentation forte du volume des échanges et donc des transports routiers dans les prochaines années. Avec l'augmentation du parc des camions, progressent aussi les gabarits et les puissances des véhicules. Le réseau routier ne progresse pas au même rythme et en de nombreux points du territoire il est totalement saturé. Le transport par rail ou feroutage ne progresse pas suffisamment eu égard aux besoins et il est prévisible que la situation actuelle s'aggrave encore. Le nombre et la gravité des accidents risque donc hélas de ne pas diminuer si les mesures de prévention ne sont pas renforcées en conséquence. Il lui demande, s'il n'y aurait pas lieu de renforcer les mesures préventives, comme par exemple : l'aménagement plus systématique sur le réseau routier actuel d'installations de sécurité telles que glissières de sécurité, créneaux de dépassement, traitement des points sensibles... ; la limitation des gabarits, puissances et vitesses autorisées sur tous les engins roulants (il n'est pas normal que ces véhicules puissent atteindre aussi facilement des vitesses au-delà des normes raisonnables autorisées) ; la réglementation plus stricte des routiers les week-ends et jours de pointe ; le renforcement, en liaison avec les ministres de l'intérieur et de la défense, des forces de police et de gendarmerie sur la route pour assurer à la fois prévention, sécurité, contrôle et sanction lorsque nécessaire ; le développement en liaison avec l'éducation nationale, les médias et milieux associatifs des actions de sensibilisation de la jeunesse à une attitude individuelle et collective responsable sur la route face au risque.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65089

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4468